



PÔLE PÉTREL

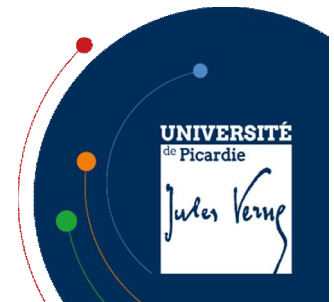
Création d'un service mutualisé de gestion des pensions (UPJV/UTC)

Comité technique
22 janvier 2019



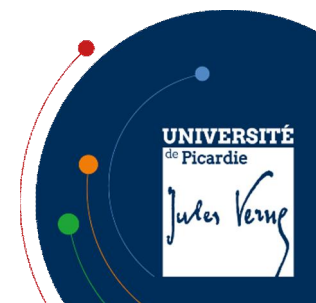
CADRE RÉGLEMENTAIRE:

- Loi n°2003-775 du 21/08/2003 :
 - amélioration de l'information rendue aux usagers (droit à l'information retraite et compte individuel de retraite (CIR) meilleure efficience et fiabilité du système de liquidation des pensions)
 - CIR = récapitulatif des droits acquis auprès de divers régimes de retraite auprès desquels l'agent a cotisé.
- décret n° 2010-981 du 26 août 2010
 - liquidation automatique des pensions sur la base du CIR de chaque agent et création du Service des Retraites de l'Etat (SRE)



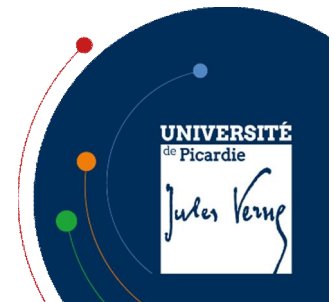
OBJECTIFS:

- Disparition des services de pension des ministères (préliquidation) – SREN (Guérande)
- Centralisation des demandes de pension au SRE
 - Création par le SRE du portail PETREL (Portail des Éléments Transmis pour la Retraite en Ligne) :
 - accès, alimentation et gestion des CIR,
 - gestion des demandes de retraite et la réalisation de simulations.
- Création de pôles mutualisés (relais entre usagers/SRE) – 30 pôles maximum dans le supérieur



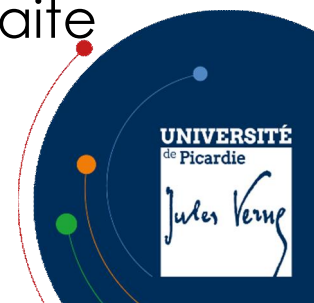
PÔLE MUTUALISÉ PÉTREL:

- Missions : information des usagers, constitution des dossiers ELG, etc
- Plusieurs étapes :
 - Phase 1 : Raccordement à PETREL (consultation). Alimentation des comptes par SIRH et PENSION
 - Phase 2 : Préparation de la bascule (rétroplanning 18 mois)
 - Phase 3 : Centralisation (abandon de pension). Comptes alimentés par le SIRH / Accès PETREL pour complétude données fin carrière



ORGANISATION VISÉE:

- ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public) depuis le 01/02/18 :
 - Accès au CIR
 - Simulations en ligne
- Portail PETREL (SRE) : front office Pensions (centralisation des demandes, liquidation)
- Pôle mutualisé PETREL (Sco et Sup) :
 - Expertise pensions
 - pilotage qualité
 - contrôle interne
 - préparation des EIG; gestion des demandes de retraite



RÉTROPLANNING 18 MOIS:

- Convention de mutualisation (janv. 2019)
- Comité opérationnel (COMOP 1) Nantes (SRE) : 24 janvier 2019
- Pendant 18 mois : analyse de qualité des comptes (SREN) – Contrôle sur pièces et sur place (le cas échéant) – Mise en place du contrôle interne des processus
- Plan d'action et suivi des correctifs (COMOP 2) en visio (SRE-SREN)
- Bilan plan d'action et décision de bascule (COMOP 3)
- Décision de bascule (arrêté interministériel)

